

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À CAP-ST-IGNACE LE MARDI 14 JUILLET 2009 À 16H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, représentant de la Ville de Montmagny
- GILLES GIROUX, représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2009-07-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 juillet 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 9 juin 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 LOCAUX
 - 5.1.1 État d'avancement du dossier et coûts
 - 5.1.2 Travaux publics Canada – Proposition non déposée
 - 5.1.3 Prochaines étapes
 - 5.1.4 Comité – Œuvre d'art
 - 5.2 Dates des sessions de conseil modifiées
 - 5.3 Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac-St-Jean/Bas-St-Laurent/Gaspésie et Côte-Nord pour la période du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010

- 5.4 Cours d'eau
 - 5.4.1 MDDEP / Demande de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 5.4.2 MDDEP / Demande - Cours d'eau - Sainte-Apolline-de-Patton
- 5.5 Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) - Demande de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- 5.6 Programme de diversification
 - 5.6.1 Ajout d'une enveloppe
 - 5.6.2 Projets présentés par Isle-aux-Grues
 - 5.6.2.1 Projet de reconstruction d'un garage pour service de réparation des véhicules automobiles (volet 1a du fonds)
 - 5.6.2.2 Projet d'acquisition d'un véhicule usagé, d'une benne et de conteneurs pour le service de collecte de matières résiduelles à Isle-aux-Grues (volet 5b du fonds)
- 5.7 FORTISSIMUS 2009
 - 5.7.1 État de situation et proposition
- 5.8 Horaire d'été
- 5.9 Programme FAC – Demande de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- 5.10 Téléphonie cellulaire
- 5.11 MRC de Montmagny c. Clément Charland
- 5.12 Projet pour la mise en place d'un centre de formation en Technique du cirque équestre
- 5.13 Congrès de septembre 2009
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Tournée de consultation - Schéma d'aménagement
 - 6.2 Projet d'entente spécifique sur la gestion des oies
 - 6.3 Modifications aux règlements d'urbanisme
 - 6.4 État d'avancement - Parc linéaire Monk
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Lettre réponse du MTQ – Route 283
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2009
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 30 juin 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 CSP du 7 juillet 2009
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 UMQ et FQM – Programme de subvention – Installations septiques
 - 10.2 Saint-Paul-de-Montminy – Appui – Subvention travaux forestiers
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 9 JUIN 2009

2009-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 9 juin 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 LOCAUX

5.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET COÛTS

- CONSIDÉRANT que lors de la réunion de travail du Comité des locaux tenue le 14 juillet 2009 avec les professionnels engagés pour le projet (représentants des firmes en architecture et en ingénierie), il a été convenu de réaliser les travaux d'aménagement en quatre lots :
 - Lot 1 :
 - Démolition du bloc E
 - Travaux de démantèlement des équipements et tuyauterie excédentaire pour le bloc D
 - Lot 2 : Étanchéité de l'enveloppe du bloc D
 - Travaux de toiture
 - Travaux pour le changement des fenêtres
 - Travaux des joints de maçonnerie
 - Lot 3 : Travaux d'agrandissement et d'aménagement du bloc D
 - Lot 4 : Aménagement du stationnement et aménagement paysager
- CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé des offres pour la réalisation du lot 1;

2009-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte les deux offres déposées et donnent les contrats suivants :

- À *Alphonse Lamonde inc.*, contrat de 21 500 \$, plus les taxes, pour la démolition du bloc E conformément à l'offre datée du 10 juillet 2009;
- À *Usinage TLC*, contrat de 13 800 \$, plus les taxes, pour le démantèlement de la tuyauterie et des équipements convenus lors d'une visite et l'aménagement d'un mur temporaire entre les blocs D et E (en prévision de la démolition du bloc E), conformément à l'offre datée du 10 juillet 2009;

QUE les travaux prévus aux contrats à intervenir entre les parties soient terminés au plus tard le 1^{er} septembre 2009 et qu'à défaut du non-respect de cet échéancier, une pénalité de 5 000 \$ soit versée à la MRC de Montmagny par les entreprises pour non-respect de l'échéancier convenu.

QUE Mme Nancy Labrecque soit autorisée pour la MRC de Montmagny à signer lesdits contrats et tous les autres documents nécessaires pour donner suite à la présente décision.

ADOPTÉ

5.1.2 TRAVAUX PUBLICS CANADA – PROPOSITION NON DÉPOSÉE

En ce qui concerne la proposition à **TRAVAUX PUBLICS CANADA**, considérant les délais très serrés pour la livraison exigée de leurs locaux (début janvier pour être prêts à recevoir les améliorations locatives pour une occupation des locaux au 1^{er} mars 2010), du cautionnement de soumission exigé pour le respect des engagements et du fait que le projet est au tout début du

processus de démarrage et que l'on n'a pas encore une parfaite maîtrise de l'échéancier des travaux à être réalisés (en référence aux quatre lots de réalisation), il a été convenu avec les membres du Comité des locaux de ne pas déposer d'offre pour les raisons énumérées.

5.1.3 PROCHAINES ÉTAPES

DÉROULEMENT DES TRAVAUX : Suite à la réunion du Comité des locaux du 14 juillet dernier, il a été recommandé de diviser les travaux à réaliser en quatre lots afin de s'assurer d'accélérer la réalisation du projet. Aussi, cette façon de procéder permettra d'assurer l'étanchéité de la coquille du bâtiment avant la saison hivernale.

Actuellement, les professionnels au dossier sont à préparer les plans et devis des travaux projetés par les lots suivants :

- Lot 1 :
 - Démolition du bloc E
 - Travaux de démantèlement des équipements et tuyauterie excédentaire pour le bloc D
- Lot 2 : Étanchéité de l'enveloppe du bloc D
 - Travaux de toiture
 - Travaux pour le changement des fenêtres
 - Travaux des joints de maçonnerie
- Lot 3 : Travaux d'agrandissement et d'aménagement du bloc D
- Lot 4 : Aménagement du stationnement et aménagement paysager

5.1.4 COMITÉ – ŒUVRE D'ART

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a un projet d'acquisition et de réaménagement d'une partie de l'ancienne usine Whirlpool, soit « Place Bélanger », un édifice en pierre de quatre étages (25 000 p.c.) ;
- CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à 4,3 M\$;
- CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement est prévu être réalisé pour la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010 pour une livraison au plus tard le 1^{er} mars 2010 ;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente intervenu avec la Ministre des Affaires municipales pour la subvention du projet de réaménagement de Place Bélanger, la MRC s'engageait à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (décret 955-96 du 7 août 1996) ;
- CONSIDÉRANT qu'il est alors nécessaire de mettre en place un comité d'intégration des arts à l'architecture pour le projet de Place Bélanger ;

2009-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on avise le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine que les personnes suivantes feront parties

du Comité d'intégration des arts à l'architecture pour le projet de Place Bélanger, soit :

- Architecte : Mme Danielle Godbout, architecte de la firme SOUCY, GODBOUT
- Représentant du propriétaire : M. Pierre Thibaudeau, maire
- Observateur : M. Alain Franck, agent culturel à la MRC de Montmagny
- Représentante des usagers : Nancy Labrecque, MRC de Montmagny

ADOPTÉ

5.2 DATES DES SESSIONS DE CONSEIL MODIFIÉES

- CONSIDÉRANT que pour la réalisation du projet d'aménagement de Place Bélanger, il est nécessaire de déplacer les dates des réunions établies par la résolution 2008-11-24 et ce, afin de pouvoir procéder à des appels d'offres ou à la confirmation de contrat pour des travaux à réaliser pour l'aménagement de Place Bélanger.

2009-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les dates des prochaines sessions du Conseil de la MRC de Montmagny soient les suivantes :

ANCIENNE DATE	NOUVELLE DATE	LIEU
8 SEPTEMBRE	25 AOÛT	SALLES 211 A ET B
20 OCTOBRE	22 SEPTEMBRE	SALLE DU CONSEIL – VILLE DE MONTMAGNY
10 NOVEMBRE	27 OCTOBRE	SALLES 211 A ET B
	17 NOVEMBRE	SALLES 236 ET 237
25 NOVEMBRE	25 NOVEMBRE	SALLES 236 ET 237

ADOPTÉ

5.3 ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT POUR LE REGROUPEMENT DU LAC-ST-JEAN/BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE ET CÔTE-NORD POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2009 AU 31 JUILLET 2010

- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe financier;
- CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année ;
- CONSIDÉRANT que notre tarification avait été garantie initialement pour les seize premiers mois de contrat ;
- CONSIDÉRANT les très faibles ajustements des garanties vie et invalidité de longue durée, pour lesquelles nous avons obtenu une baisse très importante au dernier appel d'offres ;
- CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,5 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;

- CONSIDÉRANT que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;
- CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2009 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la deuxième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE,

2009-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe financier, le tout tel que recommandé par le Groupe financier AGA inc.

ADOPTÉ

5.4 COURS D'EAU

5.4.1 MDDEP / DEMANDE DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud doit réaliser des travaux de détournement de cours d'eau pour l'aménagement de l'unité de traitement des eaux usées ;
- CONSIDÉRANT que le cours d'eau est de la compétence de la MRC de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Montmagny doit demander une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation des travaux ;
- CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE,

2009-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
 APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande une autorisation pour ces travaux.

QUE la MRC de Montmagny autorise BPR à soumettre la demande d'autorisation ainsi que les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en son nom.

QUE les frais inhérents à cette demande soient assumés par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

5.4.2 MDDEP / DEMANDE – COURS D'EAU SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

CONSIDÉRANT l'ordonnance rendue par la Cour du Québec dans le dossier Sa Majesté La Reine c. Magdi Sayegh (dossier 300-72-0000004-054) le 26 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE,

2009-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande une autorisation pour permettre au propriétaire mentionné ci-haut de se conformer à l'ordonnance rendue.

QUE la MRC de Montmagny autorise Christian Drolet Consultant inc. à soumettre la demande d'autorisation ainsi que les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en son nom.

QUE tous les frais inhérents à la demande (frais MDDEP, ingénieurs, réalisation des travaux) soient assumés par M. Magdi Sayegh, propriétaire du terrain où les travaux de cours d'eau doivent être exécutés.

ADOPTÉ

5.5 FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC (FCCQ) - DEMANDE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud désire éliminer les problèmes de pollution de la Rivière du Sud et les risques de contamination bactériologique au parc urbain situé à proximité de l'émissaire actuel du réseau d'égout domestique;
- CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud désire se munir d'un système de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT que des études ont été réalisées en 1992 dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et que le programme a pris fin avant la construction;
- CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée en 1998 dans le programme « Les Eaux vives du Québec (PEVQ) » et que le projet n'a pas été retenu;
- CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée en 2001 dans le programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 (TICQ) » et qu'un avis de fin de programme nous a été transmis;
- CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée en 2008 dans le programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) » et qu'après vérification auprès des responsables, nous avons été informés que les fonds étaient épuisés;
- CONSIDÉRANT qu'un nouveau programme est disponible, soit « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) » et que la municipalité désire se prévaloir de l'aide financière pour réaliser les travaux d'assainissement des eaux usées;

2009-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud dans le cadre du Programme FCCQ considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet soumis si le projet se réalise dans le cadre du programme FCCQ.

ADOPTÉ

5.6 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION

5.6.1 AJOUT D'UNE ENVELOPPE

La MRC a reçu une confirmation d'une somme additionnelle de 625 000 \$ dans le cadre du Programme de diversification qui se détaille comme suit :

- 200 000 \$ pour le prolongement du programme pour deux années additionnelles pour l'ensemble des municipalités visées par le programme;
- 55 000 \$ pour chacune des trois municipalités identifiées comme dévitalisées;
- 150 000 \$ compte tenu que la MRC ne bénéficie pas des mesures fiscales attribuées aux régions ressources;
- 110 000 \$ d'aide additionnelle calculée en fonction d'une moyenne pondérée (minimum 100 000 \$ et maximum 150 000 \$).

5.6.2 PROJETS PRÉSENTÉS PAR ISLE-AUX-GRUES

5.6.2.1 Projet de reconstruction d'un garage pour service de réparation des véhicules automobiles (volet 1a du fonds)

Sujet reporté.

5.6.2.2 Projet d'acquisition d'un véhicule usagé, d'une benne et de conteneurs pour le service de collecte de matières résiduelles à Isle-aux-Grues (volet 5 b du fonds)

2009-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'aide financière de la municipalité de l'Isle-aux-Grues dans le cadre du Programme au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (volet 5b) pour financer l'acquisition d'un véhicule usagé pour ramasser les ordures (30 000 \$), d'une benne neuve (35 000 \$) et de conteneurs de huit verges pour un total avant taxes de 71 000 \$.

ADOPTÉ

5.7 FORTISSIMUS 2009

5.7.1 ÉTAT DE SITUATION ET PROPOSITION

- CONSIDÉRANT l'importance des retombées associées aux événements à caractère international;
- CONSIDÉRANT les besoins importants de support pour le développement et la consolidation de tels événements sur notre territoire;
- CONSIDÉRANT que le CLD de la MRC de Montmagny est le gestionnaire du « Fonds de soutien pour le développement et la consolidation d'événements à caractère international » qui a été mis en place en 2008;
- CONSIDÉRANT qu'une politique d'investissement a été élaborée et que les objectifs et les conditions prévus à ce fonds respectent les objectifs du plan de travail du Pacte rural de la MRC de Montmagny et de la PNR;

2009-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AFFECTER, à même les fonds disponibles du volet régional du Pacte rural, une somme de 100 000 \$ supplémentaire au « Fonds de soutien temporaire pour le développement et la consolidation d'événements à caractère international » dans les mêmes conditions et pour la poursuite des objectifs prévus.

QUE l'événement *FORTISSIMUS 2009* puisse bénéficier de ce fonds pour une somme maximale de 95 000 \$.

QUE l'événement *L'INTERNATIONAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS DE LA RIVIÈRE DAAQUAM* puisse bénéficier de ce fonds pour une somme maximale de 5 000 \$.

QUE les événements ci-haut mentionnés pourront bénéficier de ce fonds conditionnellement à ce que la municipalité où s'est déroulée chacun de ces événements contribue également pour une somme équivalente à la somme versée par le fonds régional.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny précise qu'il s'agit de la dernière implication financière du milieu dans le *Mondial de force du Canada inc.*, promoteur de *Fortissimus 2009*.

QUE ce fonds soit transféré au CLD pour en assurer la gestion.

ADOPTÉ

5.8 HORAIRE D'ÉTÉ

2009-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau de la MRC soit fermé les vendredis après-midi 17, 24 et 31 juillet ainsi que les 7, 14 et 21 août 2009.

QUE les employés désireux de profiter de leurs vendredis après-midis auront quand même à travailler 35 heures par semaine au cours de la semaine ou à utiliser leur banque de temps accumulé ou de vacances.

QUE pour les autres vendredis après-midi de l'été, il sera important de garder une personne en poste dans chacun des départements offrant des services à la clientèle.

QUE l'horaire estival de 8h à 16h pourra aussi être poursuivi comme les années précédentes.

ADOPTÉ

5.9 PROGRAMME FAC – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada, dans le cadre du *Plan d'action économique du Canada*, a développé et mis en place en avril dernier le *FONDS D'ADAPTATION DES COLLECTIVITÉS (FAC)* qui vise à atténuer les impacts du ralentissement économique au Québec et au Canada;
- CONSIDÉRANT que lors de l'analyse des critères pour valider l'admissibilité des collectivités, la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy n'a pas été retenue;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est la seule du territoire de la MRC de Montmagny qui ne peut bénéficier de ce programme;
- CONSIDÉRANT que les conditions économiques ont changé de façon importante depuis janvier dernier et que le ralentissement économique s'est même accentué dans plusieurs secteurs;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a subit, depuis janvier dernier, un impact majeur pour son développement avec la perte d'une quarantaine d'emplois principalement liée au ralentissement économique;
- CONSIDÉRANT que le programme FAC du gouvernement du Canada pourrait être un atout important pour une relance et une diversification de l'économie de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Paul-de-Montminy a aussi été identifiée comme une *Municipalité très dévitalisée* par le gouvernement du Québec (MAMROT) dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*;

2009-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande déposée par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy au bureau régional de *Développement économique Canada (DEC)*, qui est responsable de l'application du programme *FAC*, afin que soit révisée rapidement l'admissibilité de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy à ce programme.

ADOPTÉ

5.10 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Dépôt du rapport d'*IMS Télécom* et des prochaines actions proposées en vue de travailler à ce que le sud et le centre du territoire de la MRC de Montmagny soient desservis par la téléphonie cellulaire.

5.11 MRC DE MONTMAGNY C. CLÉMENT CHARLAND

CONSIDÉRANT la requête de M. Clément Charland pour permission d'interjeter appel d'un jugement de la Cour supérieure rendu suite à un appel en matière pénale;

2009-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater Me Jacques Parent de l'étude Lemieux Parents Théberge pour représenter la MRC de Montmagny pour s'opposer à la requête demandant la permission d'interjeter appel du jugement de la Cour supérieure rendu le 3 juin 2009.

ADOPTÉ

5.12 PROJET POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE FORMATION EN TECHNIQUE DU CIRQUE ÉQUESTRE

- CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mesure des « Laboratoires ruraux », la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a octroyé, au printemps 2008, à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, un montant de 540 000 \$ pour la réalisation d'un centre de formation, d'expérimentation et de diffusion en cirque équestre ;
- CONSIDÉRANT que le projet est porté et administré par un organisme à but non lucratif « La Centaurée » qui travaille actuellement à la mise en place des installations physiques sur les terrains alloués par la municipalité qui s'est engagée, quant à elle, à rendre disponibles des salles de classe, des salles de rencontre et des bureaux ;
- CONSIDÉRANT également que l'expertise qui sera ainsi développée à La Centaurée est unique au Québec, voire au Canada et, permettra à la région de la Chaudière-Appalaches de se positionner sur le plan national et international dans un dossier conjoint éducation, formation de la main-d'œuvre, développement artistique et développement régional ;
- CONSIDÉRANT que ce projet vise principalement à :
 - . créer un lieu de formation unique sur le plan national et international (Aucune école en cirque équestre n'existe ni au Québec, ni au Canada. L'équivalent de cette formation ne se retrouve actuellement qu'en Europe et, en partie, en Ontario) ;
 - . développer et mettre en valeur le savoir-faire et le potentiel artistique local et régional avec de nouveaux attraits touristiques, récréatifs, culturels et patrimoniaux ;
 - . soutenir le transfert et l'échange des connaissances et du savoir-faire au niveau régional, provincial et international ;
 - . créer un moteur de développement économique régional ;
- CONSIDÉRANT que ce projet rassembleur aura un impact positif direct sur les huit municipalités du secteur sud de la MRC de Montmagny et rayonnera sur les MRC de Montmagny et les MRC voisines de L'Islet et Bellechasse. Il est soutenu, notamment, par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, la MRC et le CLD de la MRC de Montmagny et la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches ;

- CONSIDÉRANT qu'à l'exemple du Cirque du soleil, ce centre de formation, d'expérimentation et de diffusion en cirque équestre, supporté par les principaux acteurs du développement socio-économique régional, possède déjà les caractéristiques lui permettant de se propulser et de propulser la région sur la scène internationale. Le secteur des arts du cirque et du cirque équestre est en émergence ;
- CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, La Centaurée offrira des activités de perfectionnement sur mesure (École des Maîtres) et des activités de formation créditée ;
- CONSIDÉRANT que dans le respect de sa mission de support au développement régional et de formation de la main-d'œuvre, et suite à l'approbation du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), le Service de la formation continue et du Soutien aux entreprises (SFC et SE) du Cégep de La Pocatière et du Centre d'études collégiales de Montmagny a développé, à même ses fonds, le programme d'une attestation d'études collégiales (AEC) en cirque équestre de 1 110 heures de formation ;

2009-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny, en référence aux informations reçues concernant le programme de formation conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Technique de cirque équestre, appuie le Cégep de La Pocatière pour la réalisation des activités de formation développées par le Centre d'études collégiales de Montmagny, étant conscients que cette expertise, unique au Québec, voire au Canada, permettra d'assurer la formation de la main-d'œuvre qualifiée recherchée par le domaine du cirque équestre.

ADOPTÉ

5.14 CONGRÈS DE SEPTEMBRE 2009

On demande aux membres du conseil de déposer rapidement leur formulaire d'inscription ou d'aviser rapidement s'ils souhaitent ou non participer au prochain congrès de la FQM qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 **TOURNÉE DE CONSULTATION - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Le coordonnateur à l'aménagement présente un court bilan de la tournée de consultation sur le schéma d'aménagement révisé.

Tel que prévu, six présentations ont été réalisées sur le territoire entre le 8 et le 18 juin;

Au total 110 personnes ont assisté aux séances d'information;

À chacune des présentations, des commentaires du public présent ont été formulés et ils concernaient principalement le dynamisme agricole proposé, les possibilités de développement en zone agricole et les zones industrielles à développer.

Les commentaires ont été pris en note et considérant que la période de consultation se termine le 18 août prochain, l'ensemble de ceux-ci sera présenté à la réunion du 25 août 2009.

6.2 PROJET D'ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA GESTION DES OIES

Le Conseil d'administration de la CRÉ a accepté de participer financièrement dans le cadre des projets d'entente spécifique au projet de gestion intégrée de la grande oie des neiges. M. Martin Vaillancourt sera le responsable du suivi du projet pour la CRÉ. Le coordonnateur à l'aménagement préparera le protocole d'entente avec les responsables de la CRÉ pour une signature au cours des prochains mois.

La CRÉ de Chaudière-Appalaches a toutefois émis une condition consistant à incorporer la région du Centre-du-Québec au projet. Les premières discussions entre la MRC et la CRÉ auront lieu dans la semaine du 20 juillet 2009.

Une conférence téléphonique a eu lieu avec le Service canadien de la Faune, les UPA de la Côte-du-Sud et du Centre-du-Québec et la MRC afin de planifier un autre projet spécifique à l'agriculture en complémentarité avec le projet de gestion intégrée des oies.

6.3 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Pas de projet de modification de réglementation d'urbanisme proposé à la MRC.

6.4 ÉTAT D'AVANCEMENT – PARC LINÉAIRE MONK

Le projet d'aménagement de la surface de roulement du Parc linéaire Monk est réalisé entièrement sur le territoire de la MRC de Montmagny. Les coûts de réalisation du projet sont moindres que les coûts estimés pour cette partie. Il reste à mettre en place la signalisation de sécurité.

7. CORRESPONDANCE

7.1 LETTRE RÉPONSE DU MTQ – ROUTE 283

Voir lettre-réponse jointe suite à la résolution transmise par la MRC.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN 2009

2009-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C190330	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190331	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190371	169,32	Luc Dupuis, service d'entretien paysager
C190411	2 000,00	David Deschênes, sculpteur
C190412	1 693,13	Caractère Design
C190418	277,29	Catellier, Marcel
C190419	189,36	Roy, Jacques André
C190420	186,00	Fonds de l'information foncière
C190421	143,53	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C190422	1 278,73	Bureautique Côte-Sud enr.
C190423	62,00	À La Rive Inc.
C190424	793,29	Fédération québécoise des municipalités
C190425	778,96	Journal l'Oie blanche
C190426	118,34	Canadian Tire/Gestion P. Venne Inc.
C190427	515,23	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C190428	245,51	Montmagny Air Service Inc.
C190429	39,51	CLD de la MRC de Montmagny
C190430	27,60	Société canadienne des postes

C190431	1 809,80	Municipalité de Berthier-Sur-Mer
C190432	443,04	Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
C190433	1 264,50	Municipalité de Lac-Frontière
C190434	36,90	Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
C190435	258,20	Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
C190436	0,00	Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
C190437	793,83	Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
C190438	771,12	Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
C190439	344,53	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C190440	1 608,66	Municipalité de Cap-Saint-Ignace
C190441	156,85	Imprimante Rive-Sud
C190442	788,93	Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C190443	1 514,48	Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
C190444	2 229,28	Groupe de géomatique Azimut Inc.
C190445	50,00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C190446	750,00	Tourisme Cap-Saint-Ignace
C190447	25 000,00	Parc régional des Appalaches
C190448	68,50	Labrador Laurentienne Inc.
C190449	500,00	Chambre de commerce et Industrie de Montmagny
C190450	6 800,00	Centre de Plein-Air Sainte-Apolline
C190451	1 180,00	Les Arts de la Scène de Montmagny
C190452	13 766,84	Servitech Inc.
C190453	5 000,00	Com. dév. écon. Sainte-Lucie-de-Beauregard
C190454	6 944,00	Groupe Ultima Inc.
C190455	9 294,32	Services Sanitaires Roy
C190456	240,00	Conseil de la Culture rég. QC /Chaud.-App.
C190457	62,08	Centre de service François Côté
C190458	104,07	Peintures récupérées du Québec
C190459	658,08	Évolutra Corporation
C190460	488,75	IDC Informatique
C190461	11 316,35	U.S.D. Inc.
C190462	87,09	Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent
C190463	191,89	9157-0390 Québec Inc.- Forfait Journault
C190464	48,03	Québec Linge, service d'uniformes
C190465	3 087,13	Dyane Plourde, designer d'espaces
C190466	337,60	Lemieux Parent Théberge avocats
C190467	200,00	La Chambre de commerce de Lévis
C190468	2 190,69	Caractère Design
C190469	819,52	Anglais en Action Inc.
C190470	2 610,00	Comité de la Famille – Ville de Montmagny
C190471	6 000,00	Camping Coop des Érables
C190472	5 609,70	Mono-Lino
C190473	5 200,00	ABC des Hauts Plateaux
C190474	8 346,31	Boulangier Dolan Denault, notaires
C190475	200,00	Picard, Yannick
C190476	242,68	Tapis Montmagny
C190477	270,90	Accès Solutions technologiques
C190478	15,28	Roy, Lise
C190479	210,00	Fiset, Ghislaine
C190480	10 000,00	Subvention SHQ
C190481	9 641,00	Subvention SHQ
M190482	4 000,00	Mondial de force du Canada
C190483	2 030,08	Desjardins Sécurité financière
C190484	6 029,18	S S Q - Investissement et retraite
C190485	320,00	La Capitale - Gestion financière
C190486	702,23	Comm. adm. de régime de retraite et d'assurance
C190487	131 041,38	Société du Parc linéaire Monk
C190488	7 000,00	Municipalité de Lac-Frontière
C190489	5 800,00	Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
C190490	1 450,75	École nationale des Pompiers Québec
C190491	1 296,43	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C190492	232,97	GE Canada Equipment Financing G.P.
C190493	5 342,00	Subvention SHQ
I190385	5 006,38	Hydro Québec
I190413	8 186,73	Ministre du Revenu du Québec
I190414	6 348,94	Revenu Canada
I190415	646,87	Revenu Canada

I190416	7 753,40	Ministre du Revenu du Québec
I190417	300,38	Visa
I190494	299,59	Telus Mobilité
I190495	103,64	Telus Québec
I190496	368,15	Telus Québec
TOTAL	354 212,45	\$

QUE la liste des comptes à payer de mai 2009 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 354 212,45 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2009

Un état des revenus et dépenses est déposée session tenante.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 CSP DU 7 JUILLET 2009

Voir rapport d'activités annuel 2008-2009.

10. VARIA OUVERT

10.1 DEMANDE UMQ ET FQM – PROGRAMME DE SUBVENTION – INSTALLATIONS SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités d'appliquer les obligations découlant du Q.2.r.8 en matière de protection de l'environnement pour la gestion des eaux usées des résidences isolées;
- CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent mettre en place des réseaux d'égouts publics et qu'elles sont admissibles à des subventions;
- CONSIDÉRANT que les municipalités disposent de peu d'outils financiers pour de l'aide afin d'aider et d'inciter les propriétaires de résidences isolées à se conformer en matière de traitement des eaux usées;

2009-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande aux gouvernements fédéral et provincial de se concerter afin de mettre en place des outils financiers pour les municipalités, tout comme cela est possible pour la réalisation de réseaux publics d'égouts.

QUE l'on demande également à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et au ministère de l'Environnement de travailler en concertation afin que des outils soient

accessibles pour les municipalités pour la mise en place d'infrastructure pour les résidences isolées.

ADOPTÉ

10.2 SAINT-PAUL-DE-MONTMINY – APPUI – SUBVENTION TRAVAUX FORESTIERS

- CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux sylvicoles est assujettie à certaines conditions relativement à la participation financière du gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT que les travaux pouvant faire l'objet d'une aide financière doivent être réalisés dans les localités visées à la liste du Fonds d'adaptation des collectivités;
- CONSIDÉRANT que les municipalités de Lac-Frontière, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et Saint-Paul-de-Montminy ne sont pas admissibles à ce programme d'aide financière des travaux sylvicoles;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une situation un peu particulière et même aberrante compte tenu que ces trois municipalités sont très dévitalisées et font même l'objet d'un programme de diversification de la part du gouvernement provincial compte tenu de leur bas profil de développement économique;
- CONSIDÉRANT également que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy vient de voir le principal employeur de la municipalité fermer son entreprise et que cela se traduit par la perte de quarante emplois;

2009-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande que les municipalités de Lac-Frontière, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et Saint-Paul-de-Montminy soient admissibles à ce programme d'aide financière des travaux sylvicoles compte tenu de leurs profils de collectivités très dévitalisées.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande également au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du gouvernement provincial et à Développement économique Canada du gouvernement fédéral de travailler à arrimer leurs programmes afin d'aider des collectivités qui sont dans le besoin comme c'est le cas pour les municipalités de Lac-Frontière, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et Saint-Paul-de-Montminy.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 17h45.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

